



HAL
open science

La France et les autres pays industrialisés à l'épreuve du vieillissement. Un des grands défis du XXIe siècle

Philippe Guillot

► **To cite this version:**

Philippe Guillot. La France et les autres pays industrialisés à l'épreuve du vieillissement. Un des grands défis du XXIe siècle. Expressions, 2001, 17, pp.23-55. hal-02406276

HAL Id: hal-02406276

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406276v1>

Submitted on 13 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LA FRANCE
ET LES AUTRES PAYS INDUSTRIALISÉS
À L'ÉPREUVE DU VIEILLISSEMENT
Un des grands défis du XXI^e siècle**

Philippe GUILLOT
IUFM de la Réunion

Résumé. – L'allongement de la vie, conjugué à un tassement de la fécondité, a engendré, ces dernières décennies, un vieillissement de la population des pays développés qui devrait se poursuivre, voire s'intensifier, au cours du siècle qui commence. Quelles conséquences cette évolution est-elle susceptible d'entraîner sur l'activité économique, donc sur l'emploi, le niveau de vie et la protection sociale ? Quels effets peut-elle avoir aussi sur la composition de la société, voire sur la vie politique ? Quels rapports sociaux nouveaux pourrait-elle faire apparaître ? C'est à ces questions que cet article tente de répondre avec toute la prudence qui s'impose quand il s'agit de décrypter un avenir nécessairement incertain. Il le fait en prenant appui principalement sur le cas de la France.

Abstract. – *The increase of life expectancy, added to a mixed reduction of fecundity, have caused, an ageing of the population in the developed countries during these last thirty years, a tendency that is to continue throughout the XXIst century. What are the consequences to be expected from this evolution in economic activity, employment, standards of living and social protection ? In what ways could it affect the social structures and new relationships that may appear, and, in a less expected field, politics. This essay aims to answer these questions, as we are aware of the weaknesses of such a production which tries to anticipate an uncertain future. The present essay is based on the French case.*

Un siècle vient de s'achever, un autre commence. Le mythique, et finalement banal – du moins en apparence – an 2000 fut celui des bilans. L'an 2001 est celui des interrogations, sinon des angoisses. Et elles ne manquent pas ! C'est à l'une de ces inquiétudes que nous consacrons ici notre réflexion : celle qui est liée au vieillissement des populations occidentales en général, et à celui de la France en particulier qui, sauf mention contraire, illustrera notre réflexion.

Mais avant de détailler les différents domaines de la vie économique et sociale qui risquent, sinon de pâtir, du moins d'être influencés par cette évolution démographique, et pour éclairer la suite de notre propos, nous allons tout d'abord essayer de définir et de mesurer ce qu'on qualifie de vieillissement, puis d'en rappeler brièvement les raisons.

1. Le vieillissement démographique

1.1. Sa mesure

Dans la plupart des pays occidentaux, la transition démographique est terminée depuis longtemps. Ce phénomène, qui associe à une faible mortalité un déclin de la natalité, s'est déroulé en trois temps. C'est en Europe qu'il s'est produit en premier avant de se généraliser à l'ensemble des pays développés dans les années 1960. L'indice synthétique de fécondité est tombé de 2,77 dans les années 1950-1955 pour l'ensemble des pays développés à économie de marché à 1,7 aujourd'hui, et même à 1,46 pour les seuls pays de l'Union européenne. Très faible désormais, la natalité est à peine plus forte que la mortalité, elle-même très réduite.

Le tableau 1 montre à la fois la forte progression de la population française sur plus d'un siècle et son irrégularité. Il y a même eu une période de baisse de la population entre 1936 et 1946. Au manque de dynamisme de l'entre-deux-guerres s'est ajoutée la période noire de la guerre 39-45 et de l'occupation allemande. En revanche, l'après-guerre est marqué par une explosion démographique. La croissance de la population s'essouffle dans les années 1970-1980 pour devenir très

faible dans la première moitié du XXI^e siècle, si on en croit les prévisions de l'INSEE.

Tableau 1 :
Variation de la population française
(en %)

	Taux de variation sur toute la période	Taux de variation annuel moyen
1921-1936	+ 6,20	+ 0,40
1936-1946	- 3,79	- 0,39
1946-1954	+ 8,22	+ 0,99
1954-1968	+ 15,98	+ 1,06
1968-1982	+ 9,31	+ 0,64
1982-1999	+ 7,15	+ 0,41
1999-2020	+ 8,42	+ 0,39
2020-2050	+ 2,60	+ 0,09

L'accroissement naturel de la population est donc très lent, et il l'est de plus en plus. Les pessimistes y voient même les prémises d'un « déclin démographique » voire, pour reprendre le titre imagé d'un ouvrage déjà ancien, d'un « hiver démographique » (Geinoz *et alii*, 1989).

De fait, la proportion des « vieux » dans la population des pays industrialisés ne cesse de croître. Ainsi, en France, la proportion des personnes âgées de plus de cinquante ans devrait passer de 29,7 % en 1996 à 39,7 % en 2020 et 45,4 % en 2050 (mais est-on vieux à cet âge-là dans un pays développé ?). Celle des plus de 65 ans atteindrait environ 20 % en 2020, comme dans l'ensemble de l'Europe et aux États-Unis, contre 12 à 14 % au début des années 1990 dans ces différents pays. Celle des plus de 75 ans doublerait d'ici 2025 et ils seraient 15 à 20 % de la population totale en 2050 : près d'un Français sur cinq (tableaux 2 et 3) ! Du coup, le nombre de centenaires devrait « exploser » : il y en avait seulement 118 en 1911 et 246 en 1946, ils sont désormais plusieurs milliers et devraient être près de 150 000 en 2050.

Tableau 2 :
Population de la France métropolitaine par grands groupes d'âges
 (en millions d'habitants)

	1921	1946	1954	1968	1982	2000	2020	2050
Total	38,7	39,6	42,8	49,7	54,3	59,2	63,5	65,1
- femmes	20,3	20,7	22,3	25,5	27,8	30,4		
- hommes	18,4	18,8	20,5	24,2	26,5	28,8		
0-19 ans	12,3	11,8	12,9	16,0	15,6	14,1	14,4	13,5
- femmes	6,1	5,9	6,3	7,9	7,6	7,4		
- hommes	6,2	5,9	6,5	8,2	8,0	7,7		
20-59 ans	21,2	21,4	22,7	24,3	28,7	31,9	32,0	29,7
- femmes	11,3	11,1	11,5	12,1	14,3	16,0		
- hommes	9,9	10,3	11,2	12,2	14,4	16,0		
60 ans ou plus	5,3	6,3	7,3	9,3	10,0	12,2	17,0	21,9
- femmes	3,0	3,7	4,4	5,5	5,9	7,0		
- hommes	2,4	2,6	2,8	3,8	4,1	5,1		
<i>dont 75 ans ou plus</i>				2,5	3,6	4,2	6,0	11,2

Sources : INSEE (recensements de population jusqu'en 1982 ; prévisions ensuite) ; INED pour 2000, estimation au 1^{er} janvier.

Tableau 3 :
Population de la France par grands groupes d'âges
 (en %)

	1921	1946	1954	1968	1982	2000	2020	2050
0-19 ans	31,7	29,9	30,0	32,2	28,7	25,7	22,7	20,7
20-59 ans	54,6	54,1	53,0	49,0	52,8	53,9	50,5	45,6
60 ans ou plus	13,7	16,0	17,0	18,8	18,5	20,4	26,8	33,7
<i>dont 75 ans ou plus</i>				5,1	6,6	7,0	9,5	17,2

Sources : *Ibid.*

En contrepartie, évidemment, la part relative des « jeunes » (les « moins de vingt ans » dans le tableau ci-dessus) tend à la baisse. Toutefois, le *baby-boom* de la fin des années 1940 a nettement rajeuni la population française : de 1946 à 1968, ce groupe d'âges est en aug-

mentation relative, ce qui, combiné avec l'accroissement de la durée de vie moyenne, réduit la part des personnes d'âge actif. C'est justement au cours de cette période que l'économie, en forte expansion, a dû avoir recours massivement aux travailleurs immigrés et aux femmes, la main d'œuvre s'avérant quantitativement insuffisante. Finalement, malgré la chute de la fécondité, l'accroissement de la population se poursuit encore, mais désormais par l'immigration et, surtout, par le haut de la pyramide des âges.

Un rapport au Premier ministre de Jean-Michel Charpin, commissaire au Plan, prévoit pour 2040, dans une France qui aurait dix millions d'habitants de plus qu'aujourd'hui, qu'un Français sur trois serait âgé d'au moins soixante ans et serait donc, à ses yeux, « vieux ». C'est en effet généralement à cet âge qu'on atteint officiellement ce qu'on appelle la vieillesse. De fait, c'est, pour la majorité des travailleurs, l'heure de la retraite et l'activité professionnelle diminue alors fortement, sauf pour les travailleurs indépendants. Avoir soixante ans, c'est vivre un tournant dans sa vie, voire un deuil symbolique, car l'inactivité professionnelle suit de près, généralement, le départ définitif des enfants de la maison et leur dispersion. Dès lors, les relations sociales se rétrécissent, se recentrant sur le voisinage et une descendance que l'on ne voit plus que de temps en temps.

Néanmoins, il faut avoir à l'esprit que, si « la "jeunesse" n'est qu'un mot » (Bourdieu, 1992, pp. 143-154), la vieillesse aussi, et que le choix de tel ou tel âge pour la définir est, sinon arbitraire, du moins socialement conditionné. Il l'est d'autant plus que l'espérance de vie sans incapacité augmente : de 75 ans environ aujourd'hui pour les hommes et 82 ans pour les femmes, elle devrait, selon l'INSEE, atteindre respectivement 81 et 89 ans en 2040. Au fond, plutôt que de déplorer un vieillissement de la population, on devrait se réjouir que, dans son ensemble, elle reste jeune plus longtemps. Ainsi, les personnes « âgées » deviennent impotentes ou, du moins, dépendantes, de plus en plus tard, et on peut se demander s'il ne serait pas plus pertinent de faire commencer la vieillesse à 70, voire à 75 ans. C'est d'ailleurs ce qui ressort d'une enquête récente du CREDOC, le Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Cokrane & Hatchuel, 1999). Celle-ci montre que les mœurs, les attitudes

et les comportements des « seniors » se rapprochent peu à peu de ceux du reste de la population, à tel point qu'ils considèrent que l'on est vieux, c'est-à-dire différent de la moyenne de la population, seulement vers 72 ou 73 ans.

À cet âge-là, du fait de l'écart entre l'espérance de vie des deux sexes, on trouve surtout des femmes : le tableau 2 montre clairement qu'à moins de 20 ans, la population est majoritairement masculine, ce qui est logique : il naît plus de garçons que de filles, et la mortalité à cet âge est aujourd'hui très faible. Le fait que les filles soient de moins en moins nombreuses par rapport aux garçons indique justement que cette mortalité, qui touche plus ces derniers, est en baisse régulière : en 1921, la surmortalité masculine permettait presque d'équilibrer quantitativement les deux sexes ; ce n'est plus le cas en fin de période. Cette surmortalité existe toujours, mais, avec la baisse de la mortalité générale, elle se manifeste de plus en plus tardivement. Au début du XX^e siècle, les femmes adultes étaient sensiblement plus nombreuses que les hommes du même âge (+ 14 % en 1921). L'écart entre les effectifs des deux sexes se réduit au point que les effectifs des hommes l'emportent légèrement dès les années soixante. Il faut désormais attendre les âges élevés pour que les femmes soient plus nombreuses que les hommes (tableau 4).

Le déséquilibre entre les deux sexes, à 60 ans et plus, s'aggrave jusqu'au milieu du siècle, puis se réduit. Cela ne traduit pas la disparition de la surmortalité masculine, mais une longévité plus grande et une meilleure santé de l'ensemble de la population. Le « papy-boom », comme on qualifie aujourd'hui souvent l'augmentation de la proportion des personnes âgées, est donc plutôt un « mamy-boom » (Lévy, 1998, p. 3), et ce sont surtout les épouses des papys qui risquent de finir leurs jours seules et en très mauvaise santé, physique et mentale. En effet, avec l'allongement de la vie, apparaissent de plus en plus des maladies dégénératives. La durée des périodes d'incapacité risque de s'allonger. Se pose alors le problème de la prise en charge de ces personnes très âgées atteintes d'affections graves liées à la sénescence, voire celui de leur survie. Lorsque cette dernière donne le sentiment de relever d'un acharnement thérapeutique inutile

et dispendieux, peut même se poser la question de la légalisation de l'euthanasie, ce que viennent de faire les Pays-Bas.

Tableau 4 :
Le poids relatif de la population féminine en France
(population masculine : base 100)

	1921	1936	1946	1954	1968	1982	2000
<i>Ensemble</i>	110,3	108,0	110,4	108,6	105,3	104,9	105,4
0-19 ans	99,0	98,4	99,8	96,9	96,2	95,1	95,6
20-59 ans	113,9	108,4	108,1	103,4	98,9	99,0	100,2
60 ans ou plus	125,0	129,2	143,8	156,2	144,9	144,4	136,4

Source : Calculs effectués d'après les chiffres de l'INSEE (recensements de population jusqu'en 1990) et de l'INED pour 2000 (estimation au 1^{er} janvier).

1.2. Les causes du vieillissement

Il y a vieillissement de la population à la fois « par le bas » et « par le haut » de la pyramide des âges.

Chronologiquement, il se fait d'abord à la base lorsque la faible natalité (ou la faible fécondité) est compensée par une diminution de la mortalité infantile. Or, aujourd'hui, cette dernière, proche de zéro, ne diminue plus que dans des proportions infimes.

Les travaux les plus récents de l'INSEE montrent que plus de deux décès masculins sur trois – contre un sur deux en 1965 – et six décès féminins sur sept – contre trois sur quatre en 1965 – surviennent au-delà de 70 ans. Le vieillissement s'effectue donc désormais principalement « par le haut » de la pyramide, la mortalité aux âges élevés étant de plus en plus faible du fait, principalement, de l'élévation du niveau de vie, de l'amélioration constante de l'alimentation et de l'efficacité croissante de la lutte contre les maladies qui autorisent une augmentation substantielle de l'espérance de vie : un an tous les quatre ans au cours de la période récente.

2. Les incidences sur l'appareil de production

Quand on aborde les conséquences économiques des phénomènes démographiques, il convient d'être prudent et, même si les problèmes soulevés sont de taille, de se dire que le système économique a une capacité d'adaptation relativement rapide, d'autant que les difficultés, qu'il s'agisse de main d'œuvre ou de débouchés, peuvent trouver leurs solutions au niveau international. Il y a donc bien des raisons de penser que les pays industrialisés, même si leur fécondité reste à un niveau modeste, verront leur niveau de vie continuer à augmenter.

Le vieillissement démographique pourrait avoir des conséquences sur l'offre (de travail et de biens et services), l'utilisation des revenus (consommation, épargne) et les finances publiques.

2.1. Offre de travail et emploi

Les variations de la population ont évidemment une incidence sur la population en âge de travailler, donc sur la population active, mais cette incidence n'est pas automatique. Certes, l'augmentation de la population active potentielle est relativement mécanique quand elle est le fruit de l'accroissement naturel : eu égard à la très faible mortalité des jeunes dans les pays industrialisés, on sait qu'un enfant qui naît aujourd'hui sera capable de travailler dans environ 25 ans. Mais, cette augmentation a un caractère plus politique quand il s'agit de recourir à l'immigration que les pouvoirs publics peuvent, ou non, encourager. En revanche, l'augmentation des taux d'activité féminins, si elle répond aux besoins de l'économie et constitue une conséquence logique de la démocratisation de l'enseignement, relève également – surtout ? – d'une double volonté d'indépendance et d'épanouissement personnel qui n'est ni démographique, ni politique, on en conviendra.

Au cours des vingt dernières années, dans presque tous les pays industrialisés, la population active a augmenté plus vite que la population en âge de travailler du fait de l'accroissement des taux d'activité. Elle a aussi augmenté plus vite que l'emploi, ce qui s'est traduit par une flambée du chômage.

Tableau 5 :
France : décomposition des variations de la population active *
 (variations annuelles en milliers)

	1954- 1962	1962- 1968	1968- 1975	1975- 1982	1982- 1990
Incidence de l'évolution démographique (hors migrations)	20	104	169	213	169
Solde migratoire d'actifs	66	136	64	3	19
Incidence de l'évolution des taux d'activité des hommes	- 42	- 101	- 98	- 91	- 103
▲ <i>de moins de 25 ans</i>	- 18	- 41	- 45	- 24	- 57
▲ <i>de 25 à 54 ans</i>	- 3	- 4	1	- 14	8
▲ <i>de 55 ans et plus</i>	- 21	- 56	- 54	- 53	- 54
Incidence de l'évolution des taux d'activité des femmes	- 16	0	82	114	97
▲ <i>de moins de 25 ans</i>	- 2	- 12	- 17	- 13	- 39
▲ <i>de 25 à 54 ans</i>	- 3	34	126	144	151
▲ <i>de 55 ans et plus</i>	- 11	- 22	- 27	- 17	- 15
Variation totale de la population active	28	139	217	239	182

* Il s'agit de la population active occupée et des chômeurs au sens du Bureau international du travail.

Source : INSEE, recensements de population.

Ainsi, en France (tableau 5), le nombre des actifs augmente fortement au cours du dernier demi-siècle sous la pression de l'accroissement naturel de la population. C'est dans les années cinquante que cette pression est la plus faible, à une époque de fort besoin en main d'œuvre. En revanche, la plus forte progression de la population active se situe, malheureusement, au cours des années 1970 avec l'arrivée sur le marché de l'emploi des enfants du *baby-boom*, puis celle, plus progressive, de leurs propres enfants, au moment où le ralentissement de la croissance est aggravé par les deux « chocs » pétroliers et où, en conséquence, l'appareil productif crée moins d'emplois.

Les autres facteurs jouent aussi un rôle important, mais leurs évolutions, d'une certaine manière, s'annulent. L'immigration, importante

source de main-d'œuvre des années cinquante et soixante, souvent peu qualifiée et bon marché, est freinée lorsque s'achèvent les Trente Glorieuses. Les taux d'activité changent également. La population active se concentre sur les classes d'âges intermédiaires. On entre de plus en plus tard dans la vie active et on en sort de plus en plus précocement, ce que manifestent les taux de variation négatifs des « moins de 25 ans » et des « 55 ans et plus ». Les études s'allongent et la retraite est accordée de plus en plus tôt. En France, cette dernière se conjugue depuis le milieu des années soixante-dix avec le développement des préretraites induit par la montée du chômage de fin de carrière pour donner à notre pays les plus faibles taux d'activité après 55 ans. Plus nombreux à exercer une activité professionnelle, ce sont surtout les hommes qui sont concernés. En revanche, si leur taux d'activité entre 25 et 54 ans est à peu près stable, il n'en est pas de même de celui des femmes au même âge. Il augmente tellement qu'il entraîne un fort accroissement, tous âges confondus, des taux d'activité féminins, qui compense, en gros, la réduction des taux d'activité masculins.

Désormais, les effets induits par l'explosion démographique qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale s'effacent. Dès lors, l'INSEE prévoit un accroissement de la population active française de seulement un million de 1996 à 2006 sous l'effet de la poussée démographique. Mais, concernant les taux d'activité, on peut penser qu'avec la baisse du chômage observée à la fin des années 1990, l'espoir, pour les jeunes, de trouver un emploi, va renaître et inciter ceux d'entre eux qui se sentaient contraints de poursuivre des études à en chercher un. De fait, l'INSEE prévoit un accroissement du taux d'activité des 15-24 ans qui passerait de 30,1 % aujourd'hui à 32,8 % en 2010. Un phénomène semblable, d'ores et déjà enregistré dans les enquêtes « emploi » récentes de cet institut, pourrait concerner les 55-64 ans, moins vite découragés et, d'ailleurs, moins incités à se retirer du marché du travail. Quant aux femmes qui souhaitent exercer une profession, leur nombre devrait encore augmenter, mais de moins en moins vite eu égard au niveau d'activité relativement élevé déjà atteint.

Finalement, la population active française devrait continuer d'augmenter dans un premier temps, mais de plus en plus lentement

néanmoins, et ce jusqu'à l'arrivée des premiers *baby-boomers* à l'âge de la retraite, à partir de 2005. Les actifs seraient ainsi 28,5 millions en 2010 pour baisser à 27,6 millions en 2015. Si, avec l'arrivée de classes « creuses » à l'âge de procréer, l'affaiblissement de la fécondité se confirmait et tendait de plus en plus à s'aligner sur la moyenne européenne, les actifs ne seraient plus que 26,3 millions en 2035, sauf appel à de nouvelles populations immigrées, plus fécondes, ou retardement de l'âge du départ à la retraite. La pression sur le marché de l'emploi devrait donc se réduire significativement au cours de la première décennie du XXI^e siècle, et, avec elle, le chômage (Boissonnat, 2001). Il n'est même pas impossible qu'il soit nécessaire, comme dans les années cinquante et soixante, de faire appel à une main d'œuvre immigrée, à moins que les taux d'activité n'augmentent significativement, par exemple pour les femmes et les sexagénaires. Cette évolution pourrait être favorable à la Réunion qui, on ne le sait que trop, dispose d'un surplus de population active qui a l'avantage de disposer de la nationalité française. Encore faut-il que cette main d'œuvre accepte de quitter son île natale pour gagner sa vie en métropole (Guillot, 2000, pp. 131-132).

La baisse relative du facteur-travail dans les pays industrialisés, qu'il faudra sans doute compenser par une augmentation accrue du capital et de l'automatisation, pourrait surtout freiner la croissance aux États-Unis qui se sont beaucoup nourris, ces dernières décennies, du développement démographique avec l'arrivée des *baby-boomers* à l'âge actif et la forte augmentation des taux d'activité féminins, elles-mêmes accompagnées d'un progrès technique relativement faible, surtout dans les activités tertiaires dont le développement a été le plus rapide. Au Japon, où l'augmentation de la population active a joué également un rôle non négligeable, la croissance récente s'est appuyée largement sur l'accumulation du capital. Non seulement celle-ci est, et sera, de moins en moins productive, mais elle risque, par l'effort d'investissement qu'elle implique, d'amputer la consommation. Finalement, c'est en Europe que la production devrait le moins souffrir du vieillissement de la population. S'étant appuyée essentiellement sur des gains de productivité économisant de la main d'œuvre, elle a, d'une certaine façon, anticipé la pénurie du facteur-travail.

Quoi qu'il en soit, si les pays les plus développés veulent remédier à cette pénurie prévisible, ils devront envisager de conserver les travailleurs plus longtemps dans les entreprises, donc de les former, même à un âge avancé, ce qui ne se fait guère aujourd'hui. Et s'ils ne souhaitent pas faire venir massivement des travailleurs peu coûteux des pays du tiers monde, ils seront sans doute amenés à y accroître les transferts de capitaux et de technologie. Le vieillissement de la population des pays du Nord devrait donc encore accélérer la mondialisation de la production.

2.2. Un appareil de production en perte de vitesse ?

Dès les années cinquante, Alfred Sauvy s'inquiétait du manque potentiel de dynamisme d'une population vieillissante supposée peu portée à l'innovation et à la prise de risques, mais aussi peu mobile. Or, on sait, depuis Schumpeter, l'importance des innovations dans la poursuite de la croissance et le rôle prépondérant que doit jouer l'entrepreneur. Il est à craindre que des chefs d'entreprise âgés prennent peu d'initiatives. On peut, par ailleurs, redouter chez les salariés âgés, une éventuelle réduction des qualités physiques et intellectuelles, donc du rendement, et une certaine incapacité à s'adapter aux activités et aux méthodes de production nouvelles. Ils sont pourtant, en général, payés de plus en plus au fur et à mesure qu'ils avancent dans leur carrière, mais le salaire à l'ancienneté tient plus au poids relatif des différents groupes d'âge qu'à leur efficacité.

De plus, le capital humain risque de se renouveler moins vite. Toutes choses égales par ailleurs, la baisse de la fécondité entraîne en effet un ralentissement de la mobilité professionnelle et accroît corrélativement le temps de présence à chaque échelon de la carrière. Alors que les nouvelles générations seront sans doute mieux formées, il leur faudra attendre plus longtemps pour avoir des possibilités de faire valoir leurs qualités. De là à penser qu'il faut revoir les règles d'avancement, il n'y a qu'un pas.

Cette vision plutôt pessimiste de l'avenir, bien que majoritairement admise, n'est pas partagée par tout le monde. Ainsi, on peut avancer un autre point de vue, atypique, qui défend l'idée qu'une forte proportion de vieux, expérimentés, donc bien adaptés au système de produc-

tion – mais néanmoins peu mobiles... –, et, corrélativement, une faible proportion de jeunes, souvent inadaptés au marché du travail, serait favorable à la croissance. Cette dernière, en outre, serait renforcée par la forte propension à épargner de ces travailleurs d'âge mûr qui faciliterait le financement des retraites.

Qu'en est-il exactement ? Des travaux ont tenté de calculer les effets de l'âge sur la productivité. Il en ressort que les situations sont très différentes d'une profession à l'autre, et surtout que, sauf le cas exceptionnel de certaines activités, le vieillissement a une faible incidence sur la productivité.

2.3. Une consommation ralentie ?

Si l'on peut craindre un relatif manque de travailleurs, on peut aussi redouter que la demande de biens et de services soit déprimée. C'est sans doute à ce niveau que l'évolution de la population est la plus déterminante, car l'accroissement ou, au contraire, le ralentissement démographiques sont des éléments moteurs de la demande de biens de consommation et de la demande de travail de la part de l'appareil productif qui cherche à la satisfaire.

Ainsi, contrairement à ce que l'on croit trop souvent, les naissances ne sont pas un facteur de chômage, mais au contraire d'emploi dans la mesure où elles stimulent fortement la demande : les bébés sont de gros consommateurs et, en grandissant, les enfants ne cessent d'avoir de nouveaux besoins. C'était un argument qu'avancait volontiers l'ancien Premier ministre Michel Debré pour encourager ses compatriotes à faire des enfants. Il n'en reste pas moins que, si tout individu est un consommateur, le niveau de sa consommation dépend de sa solvabilité. Aussi, faut-il prendre en compte une importante variable économique : le niveau et la répartition des revenus. La consommation sera d'autant plus élevée, et le marché domestique des entreprises important, que les revenus distribués seront élevés et qu'ils seront répartis de façon relativement égalitaire : les bas revenus ont en effet la plus forte propension à consommer. La vision keynésienne de l'économie, favorable à la demande, rejoint ici la recherche d'un certain équilibre social.

Le vieillissement de la population a deux incidences opposées sur le rapport des actifs aux inactifs : la réduction du nombre des jeunes à la charge de leur famille et l'augmentation du nombre des retraités. Les effets de ce double mouvement sont largement indéfinis. Le niveau moyen de consommation par personne pourrait augmenter :

- Du fait que les jeunes dépendants, dont la consommation est inférieure à la moyenne, seraient moins nombreux.

- Parce que, pendant que les dépenses consacrées à la maternité, à l'éducation et aux prestations familiales se réduiraient, les femmes, toujours plus nombreuses à exercer une activité professionnelle, rempliraient un peu plus, de ce fait, les caisses des collectivités publiques.

- Si, en plus, les nouveaux retraités font des anticipations favorables quant à leurs revenus et la protection sociale dont ils pourraient bénéficier, il n'est pas sûr qu'ils réduisent leur consommation. Ils pourraient le faire, en revanche, dans le cas d'une diminution de leurs revenus qui ne serait pas compensée par un apport de richesse qu'ils auraient accumulée sous forme de pension par capitalisation.

Des simulations effectuées pour connaître les incidences du vieillissement sur la production des grandes puissances économiques actuelles, il ressort que, dans un premier temps, en France et aux États-Unis, par exemple, le nombre des personnes dépendantes devrait se réduire jusque vers 2010, l'arrivée massive des retraités étant compensée par la diminution des jeunes inactifs (Coudert, 1993). La consommation devrait donc encore augmenter pour des raisons purement démographiques, alors que, là où le vieillissement est plus rapide, comme en Allemagne et au Japon, pour s'en tenir aux autres grandes puissances, la demande intérieure de consommation devrait baisser, faiblement il est vrai, dès le début du XXI^e siècle. Ensuite, l'augmentation des dépendants pèsera sur la consommation dans tous les pays industrialisés.

En fait, dans ce domaine comme dans les autres, il faut se garder de tout catastrophisme en matière de consommation. D'ailleurs, les évolutions démographiques restent lentes et leurs effets se font sentir si progressivement que l'appareil de production dispose de suffisamment de temps pour s'y adapter. Enfin, les seniors sont de plus en plus riches, se sentent jeunes de plus en plus longtemps et ont tendance à

conserver les habitudes contractées durant leur vie active. Même si les retraites devaient se réduire au niveau individuel, l'accroissement du nombre de femmes touchant une retraite complète devrait, au niveau du ménage, permettre, au minimum, le maintien du niveau des dépenses. Ajoutons que les transferts croissants de revenus de nos aînés vers leurs enfants et surtout leurs petits-enfants, que la législation tend à encourager, sont aussi susceptibles de stimuler la consommation. Ce n'est donc pas tant à une baisse de la consommation qu'il faut s'attendre qu'à des changements significatifs dans sa composition.

2.4. De nouveaux besoins

La déformation des structures démographiques a des effets sur certaines variables plus sensibles que d'autres à l'âge, au nombre de ménages et à leur composition.

On sait depuis longtemps que, à revenu égal, l'augmentation de la taille des ménages entraîne à la fois l'accroissement de la demande de biens durables et la baisse de leur qualité : concrètement, plus le nombre de membres est élevé, plus le risque d'entassement dans un seul logement est grand, plus est longue la durée d'utilisation d'une automobile. Pour autant, l'inverse n'est pas nécessairement vrai, d'autant qu'il semble bien que l'évolution du revenu du ménage ait plus d'influence que sa taille et sa composition.

Ce dont on est beaucoup plus sûr, c'est que la montée de ce qu'on appelle couramment le « troisième âge » modifie la structure de la consommation. Les personnes âgées n'ont pas les mêmes besoins que le reste de la population. Les enfants élevés, la maison achetée (ou construite) et équipée, la consommation peut s'orienter vers la satisfaction d'autres besoins : la santé, évidemment, dont l'importance croît avec l'âge, mais aussi les loisirs. C'est ainsi que le taux de départ en « vacances » des 50-59 ans et même des 60-69 ans est très supérieur à celui de l'ensemble de la population. Disposant, à l'âge de la retraite, d'une vingtaine d'années devant eux, les seniors constituent un marché porteur pour les résidences secondaires, les agences de voyages et les compagnies de transports, aérien en particulier. Dans ce domaine aussi, la Réunion a bien des atouts à faire valoir (Guillot, 2000, pp. 130-131).

En fait, de manière générale, la part des dépenses orientées vers l'extérieur du domicile – pour les transports, par exemple – décroît au profit de celles orientées vers l'intérieur : services à domicile, chauffage, télévision, magazines. Le vieillissement de la population stimule les activités médicales et apparentées, la fabrication et la commercialisation des médicaments, mais aussi des produits de beauté, la dispense de soins dans des établissements spécialisés, de même que les prestations de services, y compris les soins à domicile aux personnes les plus âgées qui ne souhaiteraient pas finir leurs jours en maison de retraite.

Une population toujours plus longtemps en bonne santé souhaite le rester. Disposant de temps et de revenus désormais confortables en moyenne, sa consommation alimentaire se tourne vers des produits plus naturels et de qualité. Ce besoin de sécurité se retrouve dans toutes les dépenses. Adeptes de marques réputées, elle achète des objets réputés fiables et solides. C'est le cas tout particulièrement pour l'électroménager ou les moyens de transport individuels : les seniors sont de loin les plus nombreux acquéreurs de voitures haut de gamme.

Enfin, il faudra probablement que la société tout entière, si marquée aujourd'hui par le « jeunisme », s'adapte à la nouvelle donne du vieillissement pour éviter d'aggraver l'exclusion et la souffrance. Cela passera, très concrètement, par le rehaussement des quais de gare ou, au contraire, l'abaissement de planchers de bus, par le réaménagement des salles de bains ou des sièges de voitures, etc.

Toutes ces évolutions doivent, on le conçoit aisément, obliger l'offre de biens et surtout de services à s'adapter. Mais, si cette adaptation se fait, elles seront créatrices de richesses.

2.5. L'épargne

Franco Modigliani a été le premier à relier le cycle de vie et l'épargne, prenant ainsi en compte le vieillissement. Selon lui, la vie se diviserait en trois périodes :

1. Une période de forte consommation et d'endettement allant jusqu'à 40 à 50 ans où les ménages doivent faire face à l'achat ou à la construction du logement, à son équipement et à la consommation, croissante avec l'âge, des enfants.

2. Une période de remboursement et de moindre consommation, donc d'épargne accrue qui irait jusqu'à la retraite.

3. Enfin, une période de désépargne correspondant à la retraite.

L'augmentation du nombre de personnes concernées par la troisième phase devrait entraîner une baisse de l'épargne globale. Or les observations faites sur l'ensemble de l'Union européenne au cours des dernières décennies montrent que toute baisse de l'épargne des ménages est compensée par une hausse de l'épargne des entreprises, ce qui engendre une relative stabilité de l'épargne privée. En outre, des travaux récents démontrent que l'épargne des ménages ne diminuera que si :

- les personnes âgées manquent de liquidités ;
- le vieillissement tient à un affaiblissement de la croissance démographique, et non à un accroissement de l'espérance de vie ;
- les seniors se soucient peu de transmettre leur patrimoine à leurs descendants.

Trois facteurs de baisse qui, pour l'heure, ne sont pas vraiment d'actualité.

Peut-être vieillissement et épargne seraient-ils plus étroitement liés si, pour le financement des retraites, la répartition devait céder le pas à la capitalisation qui obligerait les ménages à se constituer un pactole dans lequel ils devraient puiser à la fin de leur vie active. Il est clair que, pendant la mise en place éventuelle de ce système, l'épargne et, par voie de conséquence, la formation de capital seraient vigoureusement stimulées mais, une fois le système en place, la première retrouverait vraisemblablement son niveau initial. Peut-être même baisserait-elle quand les retraités seraient amenés à puiser dedans.

Que disent les études empiriques ? Qu'on n'observe pas réellement de relation inverse entre ratio de dépendance et taux d'épargne des ménages, mais qu'il convient de prendre garde aux biais liés au fait que l'épargne non monétaire n'est pas prise en compte et que l'essentiel des sommes épargnées provient, en réalité, d'une fraction très réduite de la population.

2.6. Des difficultés accrues pour les finances publiques

A priori, les finances publiques devraient pâtir du vieillissement de la population. Il est peu probable, en effet, que l'allègement des transferts et des dépenses concernant la population jeune compenseront la croissance des charges relatives aux personnes âgées : pensions, prestations sociales, couverture des soins. En effet :

1. Nombre de ces dépenses sont couvertes par un financement privé des ménages.

2. Les coûts fixes élevés des systèmes publics d'enseignement concernés par la diminution de la population d'âge scolaire sont largement indivisibles. Ils diminueront donc moins que proportionnellement à cette baisse.

Il est bien difficile d'évaluer les effets négatifs du vieillissement sur les dépenses publiques car ils dépendront en grande partie de l'évolution du marché de l'emploi. On estime, en effet, qu'une réduction d'un point de pourcentage du taux de chômage permet un accroissement des recettes fiscales et une diminution des transferts qui induisent une économie d'à peu près un tiers de point du PIB. En outre, la réduction du chômage autorise une répartition de l'accroissement des charges liées au vieillissement sur une base sensiblement plus large.

Un plein emploi et une proportion élevée d'actifs rendraient plus supportable le poids démographique des personnes âgées. Une situation aussi favorable ne pouvant qu'être associée à un PIB fortement croissant, les nécessaires réformes de la fiscalité et du financement de la Sécurité sociale seraient nettement facilitées.

3. Le problème crucial du financement de la protection sociale

3.1. La protection sociale au cœur de l'État-providence

Les systèmes de protection sociale actuels sont nés, pour l'essentiel, dans les pays industrialisés, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Les grandes réformes de l'époque ont bénéficié d'une con-

joncture favorable. La croissance économique, stimulée par les besoins de la reconstruction, s'est accompagnée d'une forte croissance démographique. La population active a fortement augmenté grâce, d'abord, à l'immigration, ensuite à l'arrivée sur le marché du travail des enfants du *baby-boom*, enfin à l'accroissement rapide des taux d'activité féminins. Les actifs, nombreux, pouvaient sans peine cotiser en faveur des inactifs, en particulier des personnes âgées dont le niveau de vie a pu s'élever rapidement.

Les systèmes européens de protection sociale, désormais adoptés par l'ensemble des pays développés, sont fondés sur deux principes. Le premier, d'« assurances sociales », s'appuie sur l'obligation d'une assurance professionnelle. Qualifié de bismarckien, en référence au chancelier prussien Otto von Bismarck, il date de la fin du XIX^e siècle. Sa logique est commutative : les bénéficiaires sont protégés en fonction de leur participation à l'activité productive. Ce système exclut donc les personnes qui n'ont pas cotisé.

Le second système, de « sécurité sociale », que l'on doit au Britannique William Beveridge, fondateur du *welfare state*, est plus généreux puisque tout un chacun peut en profiter sans condition d'activité. Financé par l'impôt, il a une logique distributive qui coûte cher. Ce défaut est, comme le manque de générosité du système bismarckien, compensé par l'existence de régimes complémentaires. Ainsi, partout en Europe, y compris en France, le système de protection existant, bien que fondé sur l'un des deux principes fondamentaux, n'en est pas moins mixte.

3.2. Un coût toujours plus élevé

Or, quels que soient le système adopté, la participation des partenaires sociaux – l'État, le patronat, les salariés –, quels que soient les rapports entre eux ou la confiance accordée à la puissance publique, on constate que les dépenses afférentes à la protection sociale augmentent beaucoup plus rapidement que la richesse produite.

Si l'on considère les quatre branches qui la composent, ce sont les prestations « emploi » qui croissent le plus vite, puis les prestations « vieillesse » et « santé », et enfin les dépenses en faveur de la famille. Il n'en reste pas moins qu'à elles seules, les sommes distribuées aux

personnes âgées sont les plus lourdes : près de la moitié des revenus de transfert distribués en France.

Bien des raisons expliquent la dérive des dépenses sociales, qui tiennent à l'offre et à la demande de soins. S'agissant de la première, elle concerne :

- Les progrès des techniques médicales stimulés par l'abaissement des seuils de tolérance à la douleur : la découverte de nouvelles thérapies ou de nouvelles molécules est généralement un bienfait pour l'humanité, mais elle est aussi une source de dépenses nouvelles pour la collectivité. En outre, les personnes très âgées atteintes de cancers et de troubles neurologiques dégénératifs risquent d'être toujours plus nombreuses. Pourra-t-on, comme on le fait encore aujourd'hui, négliger de préparer leur mort, de les accompagner humainement à l'hôpital jusqu'à la fin, là où déjà trois Français sur quatre finissent leurs jours ? Autrement dit, ne faudra-t-il pas développer les soins palliatifs ?

- La carte hospitalière et médicale, à savoir le nombre, la densité et la qualité des hôpitaux et des médecins.

- La qualité de la gestion du système de santé, et notamment sa capacité à allouer des ressources à ceux qui en ont vraiment besoin et à contrôler l'usage qui en est fait.

S'agissant de la demande de soins, trois catégories de facteurs méritent d'être distinguées. Des facteurs économiques, tout d'abord :

- L'évolution du niveau de vie et sa répartition. Plus le niveau de vie est élevé, plus la propension des individus à dépenser pour leur santé est forte. C'est une loi d'Engel bien connue et jamais démentie.

- L'augmentation du niveau des retraites versées. En effet, arrivent à l'âge de la retraite des travailleurs qui ont cotisé et à un niveau de plus en plus élevé, le niveau socioprofessionnel ne cessant d'augmenter. Il y a donc proportionnellement de plus en plus de cadres dans la population active, des cadres qui, arrivés à la retraite, ont droit à des pensions confortables.

Des facteurs institutionnels, ensuite : le champ couvert et le niveau de prise en charge. Que, dans un louable élan de générosité, on décide, comme la France vient de le faire, que, grâce à la couverture sociale universelle applicable à partir du 1^{er} janvier 2000, plus personne ne

devrait échapper à une protection sociale minimale, et les dépenses s'en trouvent accrues.

Des facteurs démographiques, enfin :

- L'augmentation du nombre de personnes âgées, donc fortement susceptibles de tomber malades.

- L'arrivée de plus en plus de retraités : en 1956, en France, il y avait vingt-cinq retraités pour cent actifs, il y en a aujourd'hui environ quarante et, selon le rapport Charpin, il y en aura soixante-dix en 2040.

- L'éclatement des ménages.

Tous ces facteurs, parmi lesquels les variables démographiques sont loin d'être majoritaires, sont à l'origine des problèmes de financement de la Sécurité sociale. Structurellement déficitaire depuis la fin des années quatre-vingt en France, celle-ci semble incapable d'équilibrer les comptes de son régime général, et se voit contrainte à faire de plus en plus appel aux mutuelles ou aux ménages eux-mêmes (ticket modérateur).

Les difficultés à équilibrer les comptes de la protection sociale conduisent certains à en remettre en cause le bien-fondé. Les économistes « libéraux » qui, traditionnellement se situent du côté de l'offre des produits – d'où le qualificatif de *supply siders* – y voient un facteur de perte de dynamisme des entreprises, donc d'affaiblissement de leur capacité concurrentielle. Ils y voient aussi une désincitation à travailler. C'est que, pour les économistes classiques ou néoclassiques, dans une économie de marché, le chômage est toujours volontaire, et s'il y a actuellement du chômage, c'est parce que les pouvoirs publics faussent le jeu normal du marché du travail en accordant des revenus sociaux ou en imposant aux entreprises un salaire minimum.

En fait, peu de gens, aujourd'hui, remettent en cause fondamentalement la protection sociale. Les partis politiques de gauche, au pouvoir dans la majorité des pays de l'Union européenne, à l'heure où ils acceptent le système capitaliste et l'économie de marché, la conçoivent comme un moyen privilégié de maintenir une certaine justice sociale. La droite modérée l'admet comme nécessaire à la paix sociale : en évitant la « fracture » sociale, elle diminue les occasions de conflits. Enfin, les keynésiens démontrent que cette justice sociale est

efficace économiquement, dans la mesure où elle soutient la demande, au moins en autarcie, en favorisant les couches sociales les plus pauvres, celles qui ont la plus forte propension à consommer.

3.3. Quelles perspectives pour les dépenses de santé ?

Si l'on penche pour le maintien d'un système de protection sociale, l'alourdissement des dépenses de santé paraît inévitable. Si l'on veut y faire face, deux solutions, qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre, peuvent être envisagées : soit diminuer les prestations, ce qu'on a fait avec l'institution du ticket modérateur, soit augmenter les cotisations. Dans ce dernier cas, si l'on estime qu'elles sont un frein à la compétitivité des entreprises et à l'embauche de travailleurs, on peut envisager de les fiscaliser, au moins partiellement. En effet, les cotisations sociales alourdissent les coûts dans la mesure où elles portent sur un des facteurs de production : le travail, que, par ailleurs, elles découragent d'utiliser. Ainsi, alimenter, au moins en partie, les caisses de la Sécurité sociale par l'impôt a d'abord le mérite de diminuer le prix de revient des produits, ce qui doit les rendre moins chers sur le marché, donc plus demandés. Si c'est le cas, ils seront produits en plus grande quantité, ce qui permettra aux entreprises de réaliser des économies d'échelle, et de les vendre encore moins cher, et ainsi de suite : le raisonnement initial peut être réenclenché et le cercle vertueux continuer de fonctionner. Qui plus est, le travail n'étant plus taxé, les entreprises ne sont plus autant incitées à lui substituer du capital technique. Ainsi, lorsque la contribution sociale généralisée (CSG) fut créée, en 1990, à l'initiative du gouvernement Rocard, il s'agissait d'encourager l'embauche tout en élargissant, à la fois dans un souci d'efficacité et d'équité, le financement de la protection sociale. Son taux étant décidé par le Parlement, il s'agit bien d'un impôt qui est prélevé sur tous les revenus, et pas seulement ceux du travail. Mais ce n'est pas tout à fait un impôt dans la mesure où son produit est affecté au financement de la Sécurité sociale.

3.4. La retraite par répartition condamnée ?

C'est le système des retraites qui est l'institution de protection la plus sensible aux variables démographiques. Sa dégradation semble aujourd'hui inéluctable, les conditions exceptionnellement favorables de sa mise en place s'éloignant sans guère d'espoir de retour.

Les retraites peuvent être financées selon deux principes : la répartition et la capitalisation.

Selon le premier principe, le financement s'effectue par prélèvement de cotisations sur les revenus de l'activité présente. Autrement dit, les actifs d'aujourd'hui acceptent de payer pour les retraités d'aujourd'hui, sachant que, lorsqu'eux-mêmes seront à la retraite, ils pourront bénéficier d'un sacrifice semblable de la part des actifs du moment, la génération qui les suit, celle de leurs enfants. Le système français actuel est essentiellement fondé sur ce principe de solidarité entre les générations. Dès lors, son équilibre dépend du niveau relatif des retraites et du rapport entre retraités et cotisants. Or, nous l'avons vu plus haut, les retraites sont de plus en plus élevées et la proportion de retraités par rapport aux actifs (le coefficient de charge) ne cesse d'augmenter : en 1960, il y avait un peu plus de quatre cotisants pour un retraité ; en 1990, à peine plus de deux. Selon la Direction de la prévision du ministère de l'Économie, le ratio cotisants / retraités ne serait plus que de 1,41 en 2010. Les actifs continueront-ils à accepter de payer les retraites des enfants du *baby-boom* nés à la fin des années quarante, qui se sont montrés trop peu féconds et dont l'espérance de vie est beaucoup plus élevée que celle de la génération précédente ? Ce débat est loin d'être propre à la France. On le retrouve un peu partout en Europe, notamment au Royaume-Uni et il n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre et de salive.

Ainsi, concernant notre pays, le rapport Charpin prévoit pour 2040 un déficit de la Caisse d'assurance-vieillesse des salariés du secteur privé de plus de 400 milliards de francs avec 9 % de chômeurs et un taux de croissance de la productivité de 1,7 % l'an. Il en prévoit à peine moins avec des taux de chômage plus faibles. Ce déficit serait moins élevé si la croissance était plus forte, et si les pensions de retraites, aujourd'hui inférieures, dans le régime de base, à 50 % du

plafond de la Sécurité sociale (14.470 francs) étaient stabilisées, mais il n'en reste pas moins inéluctable si l'on en croit les experts.

Ce premier système de financement des retraites, fondé sur le principe de la répartition, se trouve ainsi mis en cause au profit d'un second fondé sur le principe de la capitalisation.

Dans le système de la capitalisation, les futurs retraités doivent, au cours de leur vie active, se constituer, individuellement ou collectivement, un capital qu'ils utiliseront pendant leur retraite. Avantages du système :

- sa faible sensibilité à l'évolution démographique ;
- sa capacité à constituer une épargne mobilisable pour l'activité économique.

Mais, outre le fait qu'il faudrait accumuler des fonds considérables pour assurer sa viabilité, et ce sur un temps fort long, il ne manque pas d'inconvénients :

- Si, à long terme, le taux d'intérêt dont bénéficie le capital ainsi épargné est égal au taux de croissance du produit intérieur brut, alors le taux de cotisation de ce régime est égal au taux de cotisation du régime par répartition : le régime par capitalisation n'évite donc pas l'augmentation des cotisations.

- Il l'évite d'autant moins qu'il semble peu concevable qu'il remplace le système par répartition. Comment peut-on imaginer qu'une génération d'actifs pourrait accepter de supporter une double cotisation ? Ne lui faudrait-il pas, en effet, à la fois financer les retraites en cours du régime finissant et se constituer un capital pour financer sa propre retraite ?

- S'il est partiel ou facultatif, comme c'est probable, le système par capitalisation serait réservé à certaines catégories de la population, celles qui ont une capacité d'épargne excédentaire, c'est-à-dire des revenus relativement élevés. Il bénéficierait de la sorte aux couches sociales les plus favorisées et générerait de nouvelles inégalités.

- La gestion du capital-retraite serait soumise aux aléas de la conjoncture et du taux d'intérêt réel. Le niveau des sommes allouées risquerait d'en souffrir.

- Enfin, l'activité économique elle-même pourrait pâtir de l'excessive frilosité d'épargnants soucieux avant tout de sécurité. La

crise financière de 1998 en Asie a montré à quel point les fonds de pension américains pouvaient être sensibles au moindre signe défavorable de la conjoncture.

Les avantages et les inconvénients des deux grands systèmes de retraite invitent à mettre sur pied un système par répartition aménagé. En fait, c'est, semble-t-il, ce que les gouvernements envisagent déjà. En partant du système actuel, par exemple, une solution consiste à allonger la durée des cotisations. Adoptée en Allemagne du temps du chancelier Helmut Kohl et en France, de manière limitée, par le gouvernement Balladur. Cet allongement pourrait être encore augmenté dans des termes proches de ceux du rapport Charpin, ce qui ne réjouira sans doute que modérément le lecteur. Celui-ci préconise :

- 170 trimestres, soit 42,5 annuités de cotisations, contre les 156 trimestres en 1999 et les 160 en 2003 décidés par la réforme de 1993 qui prévoyait une retraite à taux plein avec 40 annuités. L'âge de la retraite serait alors reculé de fait bien au-delà des soixante ans, d'autant que, du fait de l'allongement des études et du chômage des jeunes, ses bénéficiaires n'arrivent qu'assez tardivement sur le marché de l'emploi.

- Une disparition progressive des avantages actuels des fonctionnaires et un alignement sur les autres régimes afin que leur durée de cotisation atteigne 170 trimestres en 2019. 150 trimestres leur suffisent actuellement pour bénéficier d'une retraite complète, dont le montant est calculé, qui plus est, sur les six derniers mois d'activité, alors que ce calcul est effectué en référence aux vingt meilleures années dans le privé. Il n'en reste pas moins que ce type de mesure, tout en allant dans le sens de l'équité, risque de mécontenter les fonctionnaires ou assimilés : qu'on se souvienne des grèves de 1995 contre la réforme des régimes spéciaux qui ont sans doute sonné le glas du gouvernement d'Alain Juppé.

- La constitution d'un fonds de réserve d'au moins 320 milliards de francs, sans précision de date.

À terme, sans doute faudra-t-il en passer par un allongement significatif des cotisations, mais seulement quand le flux de jeunes diminuera. Pour le moment, et en vue d'alléger le chômage, on continue

d'envoyer nombre de travailleurs en préretraite, et les Français, dans leur majorité, souhaitent qu'on continue à augmenter les cotisations sans toucher au système

De nombreux syndicalistes, même à la CGC (Confédération générale des cadres), estiment qu'on pourrait élargir l'assiette de ces cotisations sur les revenus autres que les salaires, les revenus financiers, par exemple. Quant au patronat, on ne sera pas surpris qu'il ait une faible pour la capitalisation telle qu'elle existe aux Pays-Bas.

Il va de soi que le vieillissement de la population n'aura pas que les conséquences économiques que nous venons d'entrevoir. Sans doute doit-il déboucher sur de nouvelles structures et de nouveaux rapports sociaux, une évolution qui est d'ailleurs d'ores et déjà à l'œuvre, faisant apparaître une « société multigénérationnelle » (Loriaux, 2000).

4. L'émergence d'une société nouvelle

Avec l'allongement de la vie, les sociétés occidentales du XXI^e siècle seront sans doute dominées par les couches sociales âgées qui cumulent fortune, confort et stabilité. Elles seront, à coup sûr, divisées en tranches d'âges de plus en plus nombreuses, les jeunes retraités, qui constituent un groupe relativement dynamique, étant désormais précédés d'un groupe de personnes (des femmes surtout) approchant, voire dépassant, les cent ans. Va-t-on, pour autant, vers un « choc des générations » (Préel, 2000) ? Sans doute pas si se développe une certaine solidarité entre elles. Il n'en reste pas moins que le vieillissement risque de dessiner un paysage géopolitique de plus en plus figé.

4.1. Une répartition des richesses favorable aux vieux

Pendant longtemps, les vieux ont constitué les gros bataillons de pauvres dans les pays industrialisés. Les choses ont quelque peu changé. Ainsi, en France, en 1984, l'INSEE relevait que les Français les plus démunis étaient des agriculteurs et des personnes de plus de 80 ans. L'enquête « Revenus et patrimoine » de 1996 montre que les personnes qui se situent au-dessous du seuil de pauvreté sont souvent des

« jeunes » – au chômage, en particulier – sans diplôme, et que leur niveau de vie progresse sensiblement moins vite que celui des « vieux ». En 1962, l'écart de salaire entre les 26-30 ans et les 51-60 ans était de 43 %. À partir du début des années soixante-dix, il s'accroît constamment pour atteindre, trente ans plus tard, 66 %.

En moyenne, toutes prestations confondues, un retraité touche aujourd'hui 7.000 francs par mois, un montant supérieur au revenu moyen des jeunes actifs. Si on prend en considération les patrimoines, et non plus seulement les revenus, les inégalités entre générations, du fait de l'accumulation de richesses tout au long de la vie, sont encore plus favorables aux personnes âgées. Mais les inégalités sont plus fortes chez celles-ci que chez les actifs entre sexes et entre catégories socioprofessionnelles en raison de la durée des cotisations et des différences entre les régimes de retraites. Les plus défavorisées sont celles qui doivent se contenter du minimum-vieillesse (3.540,41 F), soit 1,2 million de personnes. Ainsi, si les femmes n'ayant « jamais travaillé » – professionnellement s'entend – sont de plus en plus rares, il est également peu fréquent, jusqu'à présent, qu'elles aient eu une carrière complète comme la plupart des hommes. Comme elles avaient un statut professionnel généralement inférieur à eux, elles bénéficient de retraites sensiblement plus faibles. Leur situation risque encore d'être aggravée par le veuvage qui les concerne plus directement, surtout dans les couches populaires, ce qui les oblige fréquemment à se contenter de revenus modestes liés aux droits de leur défunt époux, comme la pension de réversion en France. En revanche, là où l'espérance de vie des hommes est la plus forte, chez les enseignants par exemple, les couples peuvent vieillir ensemble confortablement en partageant leurs deux retraites.

Les inégalités revêtent un autre aspect. Les travailleurs âgés ont généralement une situation plus stable que les jeunes, souvent obligés de se contenter de contrats à durée déterminée et d'emplois à temps partiel, et, en outre, de plus en plus susceptibles de vivre des interruptions de carrières peu ou pas indemnisées. Le chômage des jeunes, en effet, est beaucoup plus élevé que celui de leurs aînés. À la faiblesse du revenu et de la fortune s'ajoute ainsi la précarité.

4.2. Vers une guerre des générations ?

Les conflits de générations ne sont pas nouveaux. La manière de parler, les goûts artistiques et musicaux en sont la manifestation la plus tangible. Selon Bourdieu (1992, p. 151), ils constituent même la norme. Jusqu'aux années soixante-dix, les générations sont en conflit ouvert mais acceptent de jouer les rôles qui leur sont dévolus par la société. Il est vrai qu'il y a du travail pour tout le monde. Aujourd'hui, elles sont plus directement en concurrence, en particulier sur le marché de l'emploi. Pour les entreprises, il peut être tentant de se débarrasser d'une main-d'œuvre âgée, coûteuse en raison de son ancienneté, pour la remplacer par du personnel en début de carrière. Quant aux nombreux jeunes qui sont au chômage, ils peuvent avoir l'impression que la génération précédente refuse de leur céder la place, voire qu'elle a bâti un monde qui les exclut. De fait, d'une génération à l'autre, « le délai de succession s'allonge » (*ibid.*, p. 153). Pourtant, malgré les avertissements volontiers racoleurs de la presse (voir, par exemple, la une et le dossier du *Nouvel Observateur* du 11 au 17 janvier 2001 : « La colère des 30 ans : ils se rebellent contre la loi des quinquas »), il semble qu'elles évitent, pour le moment, de s'affronter.

Il est vrai que, dans ce domaine aussi, il faut éviter toute simplification abusive : il n'y a pas d'un côté les vieux, qui seraient favorisés, et de l'autre, les jeunes qui ne connaîtraient que la « galère ». En réalité, dans les pays développés, les plus défavorisés se trouvent parmi les personnes très âgées, au-delà de 75 ans, qui sont souvent seules, pauvres et en mauvaise santé, mais aussi de plus en plus, comme aux États-Unis, chez les enfants. Les actuels retraités, qui ont été les travailleurs des Trente Glorieuses ont eu, certes, du travail, mais ont bénéficié de peu de loisirs, n'ont souvent touché que des revenus modestes et, dans leur enfance, ont connu la guerre. Par ailleurs, si les *baby-boomers*, qui constituent les travailleurs d'âge mûr d'aujourd'hui, ont connu une belle carrière, la crise en a fragilisé la fin, et le financement de leur retraite pose problème. Quant à leurs enfants, les 25-35 ans d'aujourd'hui, ils ne seront pas tous sacrifiés : seuls le seront les moins formés d'entre eux.

4.3. De nouvelles solidarités ?

Au vu d'une enquête récente effectuée par l'INSEE auprès de 8.000 ménages (Crenner, 1999), il apparaît que ce qu'on appelle habituellement « la crise » a renforcé la solidarité entre les membres de la famille, et plus particulièrement entre ceux qui ont vécu ensemble, à savoir les parents et les enfants. Cette solidarité existe aussi, mais à un degré moindre, entre grands-parents et petits-enfants. Comme la précédente, elle joue dans les deux sens, mais plutôt en faveur des plus jeunes qui bénéficient de *baby-sitting* ou de dons d'argent : les donations-partages se multiplient. L'aide, d'autant plus élevée que le revenu augmente, diffère aussi dans sa nature : les cadres et professions intellectuelles supérieures effectuent plus volontiers des démarches administratives ou du soutien scolaire, les employés des tâches domestiques et les ouvriers du jardinage ou du bricolage. Notons au passage que les femmes s'impliquent sensiblement plus que les hommes dans l'entraide familiale.

Les coups de main des plus âgés aux enfants et petits enfants trouvent parfois un prolongement dans un cadre plus vaste. D'anciens enseignants ne proposent-ils pas désormais des corrections de devoirs sur Internet ? De façon moins anecdotique, on observe que les retraités sont de plus en plus actifs, s'impliquant toujours plus dans le mouvement associatif, ce qui leur permet de participer à des activités socialement utiles.

Même s'il faut savoir nuancer les bons sentiments, la guerre des générations n'est donc pas si certaine.

4.4. Une nouvelle répartition géographique

Ce qui est sûr, en revanche, c'est que la répartition par âges dans l'espace se modifie. L'exode rural des jeunes se poursuit, mais il semble que les vieux quittent de plus en plus les grosses agglomérations pour aller, en particulier, vers le soleil. En France, c'est la Côte d'Azur qui bénéficie de cet héliotropisme, concentrant au même endroit des vieux parmi les plus fortunés. Ce n'est sans doute pas un hasard si le sud-est est confronté à de gros problèmes de délinquance : au risque de caricaturer, on peut constater que s'y retrouvent des im-

migrés nombreux et démunis venus de l'autre côté de la Méditerranée chercher fortune et des retraités parmi les plus riches du pays. Il y a là de quoi susciter à la fois une idéologie sécuritaire et des réflexes xénophobes de la part de ces derniers. C'est d'ailleurs dans cette région que l'extrême droite obtient traditionnellement ses meilleurs résultats électoraux.

4.5. Vieillesse et politique

Le vieillissement a d'autres conséquences politiques. La participation s'affaiblit nettement lorsqu'on atteint un âge avancé et se limite peu à peu à sa forme la plus conventionnelle : le vote. À partir de 70 ans on commence à se désintéresser de la vie politique. À 80 ans, on ne se sent plus guère concerné. Les choix électoraux eux-mêmes risquent d'être marqués du sceau du conservatisme et d'une certaine frilosité, même si, d'une part, dans l'ensemble, les références anciennes restent encore vivaces et, d'autre part, les attitudes conservatrices apparaissent de plus en plus tard (Cokrane & Hatchuel, 1999). À terme, le risque est que le pouvoir soit à une gérontocratie et que l'on privilégie des mesures favorables aux avantages acquis, par exemple en matière de retraites.

Sur le plan international, un pays vieux est réputé fragile, peu enclin à se défendre, et peut constituer une proie facile pour un voisin ambitieux et peu scrupuleux. De ce point de vue, la référence reste le manque de combativité de la France et du Royaume-Uni vieillissants, matérialisé par les accords de Munich signés en 1938 et qui, en encourageant l'expansionnisme de l'Allemagne, sont, d'une certaine manière, à l'origine de la Deuxième Guerre mondiale.

On l'aura constaté tout au long de cet article, les interrogations sont nombreuses et les certitudes bien rares. Quoi d'étonnant à cela ? Le futur est, par définition, incertain, surtout quand il dépend du comportement, individuel ou collectif, d'hommes rarement rationnels, au moins au sens où l'entendaient les économistes libéraux de la fin du XIX^e siècle. Économistes et sociologues ne peuvent, finalement, qu'éclairer un peu mieux les chemins qui mènent vers cet inconnu ou,

au mieux, essayer d'infléchir des évolutions que la société pourrait ne pas souhaiter et qu'ils ne maîtrisent pas totalement, loin s'en faut.

Bibliographie

- ATTIAS-DONFUT Claudine (1995), *Les Solidarités entre générations. Vieillesse, famille, État*, Paris, Nathan.
- BAUDELLOT Christian et ESTABLET Roger (2000), *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Paris, Le Seuil.
- BLANCHET Didier et MARIONI Pierre (1996), « L'activité après 55 ans : évolutions récentes et éléments de prospective », INSEE, *Économie et statistique*, n° 300, octobre, pp. 105-119.
- BLONDEL Daniel (1996), « L'évolution de la population active française dans le contexte européen », INSEE, *Économie et statistique*, n° 300, octobre, pp. 55-70.
- BOISSONNAT Jean (2001), *La Fin du chômage ?*, Paris, Calmann-Lévy.
- BOURDELAIS Patrice (1993), *L'Âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population*, Paris, Odile Jacob.
- BOURDIEU Pierre (1992), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit (1^{re} édition : 1980).
- CHARPIN Jean-Michel (1999), *L'Avenir de nos retraites. Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française.
- COKRANE Bertrand et HATCHUEL Georges (1999), « La dynamique sociale des seniors », CREDOC, *Consommation et modes de vie*, n° 135, mai.
- Collectif (1998-1999), *Le Défi de l'âge. Les Conséquences du vieillissement de la population*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France, deux volumes.
- Collectif (1994), « Quelques implications économiques des tendances démographiques européennes d'ici à 2020 », *Économie européenne*, n° 56 (repris partiellement dans *Problèmes économiques*, n° 2403, 21 décembre 1994, pages 23-29).
- Collectif (1999), « Réforme des retraites : un choix contraint ? », *Problèmes économiques*, n° 2608, 17 mars.
- COUDERT Virginie (1992), « Croissance et démographie dans les pays industrialisés », *Économie prospective internationale*, n° 52, 4^e

- trimestre (repris dans *Problèmes économiques*, n° 2330, 16 juin 1993, pages 24-31).
- CRENNER Emmanuelle (1999), « Famille, je vous aide », *INSEE Première*, n° 631, février.
- DANTEC Alexis (1998), « Convergence des vieillissements en Europe et retraites », *Revue de l'OFCE*, n° 64, janvier, pages 177-202.
- DUMONT Gérard-François (1992), *Démographie. Analyse des populations et démographie économique*, Paris, Dunod.
- DUPÂQUIER Jacques, sous la direction de (1997), *Espérance de vie sans incapacité*, Paris, Presses universitaires de France.
- FITOUSSI Jean-Paul et alii (1999), « Les retraites », *Revue de l'OFCE*, n° 68, janvier, pages 7-125.
- FOURGNAUD Agathe (1999), *La Confusion des rôles. Les toujours-jeunes et les déjà-vieux*, Paris, Jean-Claude Lattès.
- GAULLIER Xavier (1999), « Réforme des retraites, marché du travail et temps de la vie », *Esprit*, n° 257, octobre, pages 108-138.
- GEINOZ François, SIEBENTHAL François de, SUAREZ Antoine et TRICOT Michel, sous la direction de (1989), *Europe, l'hiver démographique*, Lausanne, L'Âge d'homme.
- GUILLOT Philippe (2000), « Le vieillissement en Europe : une chance pour la Réunion ? », in *Actes du séminaire de l'IAD du 26 novembre 1999*, Saint-Denis, Institut austral de démographie, pages 125-132.
- LÉVY Michel Louis (1998), « Raisonner sur le vieillissement », INED, *Populations et sociétés*, décembre.
- LORIAUX Michel (2000), « Des vieillards aux seniors : l'émergence de la société multigénérationnelle », *Recherches sociologiques*, volume XXXI, n° 1, pages 147-157.
- MARC Gabriel (1990), *Les Personnes âgées*, INSEE.
- OLSHANSKY Jay, CARNES Bruce et CASSEL Christine, « Le vieillissement de l'espèce humaine », *Pour la science*, juin 1993 (repris dans *Problèmes économiques*, n° 2377, 25 mai 1994, pages 1-8).
- PRÉEL Bernard (2000), *Le Choc des générations*, Paris, La Découverte.

- STERDYNYIAK Henri, DUPONT Gaël et DANTEC Alexis (1999) « Les retraites en France : que faire ? », *Revue de l'OFCE*, n° 68, janvier, pages 19-81.
- TAPINOS Georges (1991), *Éléments de démographie. Analyse, déterminants socio-économiques et histoire des populations*, Paris, Armand Colin (1^{re} édition : 1985).
- TAPINOS Georges (1996), *La Démographie. Population, économie et sociétés*, Paris, Librairie générale française, « Le Livre de poche ».
- TURBOT Patrick (1997), *Les Fonds de pension*, Paris, Presses universitaires de France.
- VOLKOFF Serge, MOLINIÉ Anne-Françoise et JOLIVET Annie (2000), *Efficaces à tout âge ? Vieillesse démographique et activités de travail*, La Documentation française.